Question : **Quelles sont les conditions d'admission au Club ?**

Réponse :

Le club est ouvert à toute personne majeure (sauf dérogation), souhaitant pratiquer la course à pied

• d'un certificat médical, daté de moins de 6 mois au moment de l'inscription, attestant que la perso

• Du paiement de la cotisation. Pour la saison 2020-2021, son montant, incluant le prix de la licence

- Avec la licence "Athlé compétition" (elle permet de participer aux compétitions) : 206 € pour les nouveaux adhér
- Avec la licence "Athlé running" (elle permet de participer aux autres manifestations) : 170 € pour les nouveaux adhérents (toutes les c

L'adhésion au Club vaut acceptation pleine et entière de son règlement intérieur, disponible sur ce s